



Association des Marins Pêcheurs de l'Île d'Yeu

3 rue de la Galiote - 85350 Ile d'Yeu

tél. : 02-51-58-50-25 - 06-07-52-52-62 - Email : op-yeu@wanadoo.fr

Association reconnue sous le numéro W853003213

Participation au débat public du mercredi 29 juillet 2015

Projet de parc éolien au large de l'Île d'Yeu

Monsieur le Président,

En réponse à Monsieur Taraud Eric, patron pêcheur, lors de la réunion publique du 21 juillet 2015 à l'Île d'Yeu sur le plan de câblage en quinconce et sur le fait que les marins pêcheurs ne puissent pas travailler dans le futur parc à cause des enrochements au-dessus des câbles, le consortium a répondu :

« C'est une possibilité » « Nous avons fait un choix de mettre les éoliennes en quinconce pour des raisons de productivité » « On a commencé par répondre à une demande du cahier des charges qui était d'optimiser le câblage » « Mais je vous le redis, notre choix, il a d'abord été de répondre au critère du cahier des charges qui nous demandait d'optimiser le câblage ».

Nous sommes surpris de ces déclarations qui sont de notre point de vue mensongères. Certes le grand public, qui n'a pas connaissance du détail du cahier des charges de l'appel d'offres peut se laisser abuser.

Ce n'est pas notre cas. En l'occurrence le cahier des charges auquel vous faites référence est très clair :

La seule condition sur le câblage dans le cahier des charges est à notre connaissance « **de minimiser les traversées de câbles entre les lignes d'éoliennes** »

Les 2 questions auxquelles nous attendons une réponse claire sont simples :

1 – Pouvez-vous nous indiquer l'endroit du cahier des charges où l'Etat demandait au consortium d'optimiser son câblage tel que vous le dites ?

2 – Nous avons une parfaite connaissance du plan de câblage des autres projets de parcs éoliens offshore en Manche et en Atlantique, via le comité national des pêches maritimes. Nous constatons que tous respectent le principe demandé dans le cahier des charges. Alors pourquoi l'avoir fait ailleurs et pas chez nous ? Est-ce que ce sont les autres projets qui ne respectent pas le cahier des charges ?

De plus, à la déclaration de Monsieur Eric Taraud « *Quand bien même l'Etat autoriserait le maintien des arts dormants dans le parc, nous ne pourrions pas travailler* »

Le consortium a répondu :

« Le sujet du câblage sera examiné avec les pêcheurs professionnels à partir de Septembre » « Nous identifierons les impacts, nous essaierons de les réduire » « Si ce n'est pas possible, on les compensera. Il y a d'autres espèces de poissons. Les pêcheurs devront faire évoluer leurs pratiques »

Notre question est simple : quelles sont ces nouvelles espèces de poissons encore inconnues des marins-pêcheurs ?

En conclusion, nous affirmons que ce n'est pas à nous de nous adapter ou de faire évoluer nos pratiques de pêche. C'est au consortium de s'adapter aux activités existantes. Même si aujourd'hui la fréquentation du site n'est pas aussi importante que par le passé, il ne faut pas occulter le devenir de la pêche dans le futur. Ce parc éolien aura une durée de vie très longue. Si notre préoccupation actuelle est de préserver nos intérêts, **notre responsabilité première** est de penser aux générations futures de marins-pêcheurs qui devront travailler au sein du parc !

Merci pour votre attention, nous vous remercions par avance Monsieur le Président de demander des réponses claires et précises aux représentants du consortium.

Le Président
Girard Eric